



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
LOT-ET-GARONNE

Bulletin d'information n°15

28 décembre 2019

TOUJOURS PRÉSENTS

Informations UDSP47

Cotisations au pack associatif 2020 : Ce qui va changer.

2019 : 47.40€ (UDSP: 16€ + URSPAL : 6.80€ + FNSPF : 11.60€ + CFA 13.00€)

2020 : 47.45€ (UDSP: 16€ + URSPAL : 6.80€ + FNSPF : 17.05€ + CFA+ : 7.60€)

Explication : Outre l'augmentation de 5 centimes de la cotisation fédérale, la FNSPF a voulu inclure le socle de base du CFA (5.40€) à la cotisation qui passe donc à 17.05€ afin que chaque adhérent bénéficie automatiquement d'une assurance hors service commandé (la couverture en service commandé étant prise en charge en partie par le SDIS).

Le contrat CFA+ que l'UDSP47 avait déjà contracté (13 €) incluait déjà les garanties du socle de base ainsi que les garanties optionnelles. Le montant de 5.40€ est simplement transféré à la cotisation de la FNSPF et déduit des 13€ donc sans incidence sur le coût global de l'adhésion.

4 réunions de secteur ont été réalisées en décembre. D'autres sont prévues à partir de janvier 2020 dans les Cis.

Les bureaux d'amicales ont été invités à participer à deux séances d'information le 5 décembre au Passage d'Agen et le 10 décembre à Villeneuve. En tout, 30 participants pour 16 amicales (sur 44 amicales) ont participé. Une présentation détaillée du réseau associatif a été faite dont l'objectif était d'apporter des éléments fondamentaux aux amicales pour la compréhension du fonctionnement et des enjeux futurs du réseau associatif.

Les sujets principaux :

- L'adhésion : les avantages sociaux et financiers
- Le Contrat Fédéral Associatif : Les assurances
- Le rôle de la chaîne associative
- Les objectifs et les enjeux de l'UDSP47
- Le lien Amicales/UDSP
- La représentativité des présidents d'amicale
-



Les P.A.T.S. ont bénéficié de la même présentation à l'occasion de deux réunions réalisées à la direction à Foulayronnes les 3 et 16 décembre 2019. 24 participants ont pu découvrir l'importance du réseau associatif sous toutes ses formes.



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
LOT-ET-GARONNE

TARIFS DES MISES A DISPOSITION DES APPARTEMENTS DE SAINT-BEAT

Contact : Daniel LATASTE - Tél : 06 30 11 35 04 - Mail : udsp47stbeat@gmail.com

| | | SEMAINE | | | | WEEKEND | | | | JOURNEE SUPPLEMENTAIRE | | | |
|------------------------|--------------|----------|--------|----------|--------|----------|--------|----------|--------|------------------------|--------|----------|--------|
| | | ÉTÉ | | HIVER | | ÉTÉ | | HIVER | | ÉTÉ | | HIVER | |
| | | Adhérent | NON A. | Adhérent | NON A. | Adhérent | NON A. | Adhérent | NON A. | Adhérent | NON A. | Adhérent | NON A. |
| Rez de chaussée | 4 couchages | 150 € | 200 € | 180 € | 220 € | 60 € | 90 € | 80 € | 110 € | 30 € | 45 € | 40 € | 55 € |
| 1er tage | 6 couchages | 170 € | 240 € | 200 € | 260 € | 80 € | 110 € | 100 € | 130 € | 40 € | 55 € | 50 € | 65 € |
| 2ème étage | 10 couchages | 200 € | 300 € | 260 € | 360 € | 100 € | 130 € | 130 € | 160 € | 50 € | 65 € | 60 € | 75 € |

CAUTIONS IDENTIQUES POUR CHAQUE APPARTEMENT QUELLE QUE SOIT LA DUREE DU SEJOUR

| | |
|---|-------|
| CAUTION PRINCIPALE (dégâts, casse de matériels, vaisselle, etc) | 300 € |
| CAUTION MENAGE (en cas de saletés laissées, poubelles, vitres, murs, sols, etc) | 80 € |





Informations nationales

Formation « formateurs de formateurs » et « concepteur de formation » :

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Pyrénées, sous couvert de la Fédération Nationale des sapeurs-pompiers de France, va organiser dans les locaux de l'EDIS à Bordères-sur-l'Echez, une formation de « formateurs de formateurs » et « concepteur de formation » du **28 septembre 2020 au 10 octobre 2020**.

Informations et contact auprès de l' [UDSP65](#)

Nouveaux modèles de certificats PSC1, PSE 1 et PSE 2 :

A compter du 1er janvier 2020, de nouveaux modèles de certificats PSC1, PSE1 et PSE2 seront disponibles, pour les formations dispensées par le réseau fédéral (à compter de cette date).

Malgré notre insistance, la FNSPF a en effet été contrainte d'adapter ses modèles, en supprimant certains éléments de personnalisation « sapeurs-pompiers », pour répondre strictement aux modèles réglementaires (Circulaire NOR : INTE1520714C du 31/08/2015 Modalités d'élaboration et de délivrance des certificats de compétences relatifs aux unités d'enseignements de sécurité civile).

Les premiers modèles de certificats modifiés ont été les certificats FDF et CEAF, lors du renouvellement des décisions d'agrément de ces unités d'enseignement (RIFC), fin août dernier.

Logiquement, les autres modèles ont été également corrigés.

Ces modifications concernent en particulier l'encadré, le lettrage, la mention en titre des UDSP (en couleur rouge) qui ont dû être supprimés.

A noter néanmoins, la mention de l'UDSP qui a assuré la formation restera parfaitement présente, visible et reconnue, et même réaffirmée par la présence du logo de l'UDSP désormais officiellement validée (en dessous de celui de la FNSPF) sur le certificat délivré.

Décision du Conseil d'Etat, n°426631 du 19 décembre 2019, M. A. B. c/ SDIS 45 :

Il ressort de cet arrêt qu'un sapeur-pompier professionnel logé en caserne et bénéficiant du régime du temps de travail en équivalence instauré par le Décret n°2001-1382 du 31 décembre 2001 *relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels*, est fondé à solliciter l'application de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail (dite DETT). Ainsi, **les gardes pour lesquelles le sapeur-pompier professionnel doit rester dans son logement et être à la disposition du SDIS, en tenue, dans les trois minutes à compter de l'appel sont considérées comme du temps de travail**, en application de l'arrêt Matzak de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 février 2018.

La durée du temps de travail annuel du sapeur-pompier professionnel logé ne doit pas dépasser les 2256 heures dans un objectif de sécurité et de santé au vu du droit au repos quotidien.

Cet arrêt ne concerne donc en aucun cas les sapeurs-pompiers volontaires.





UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
LOT-ET-GARONNE

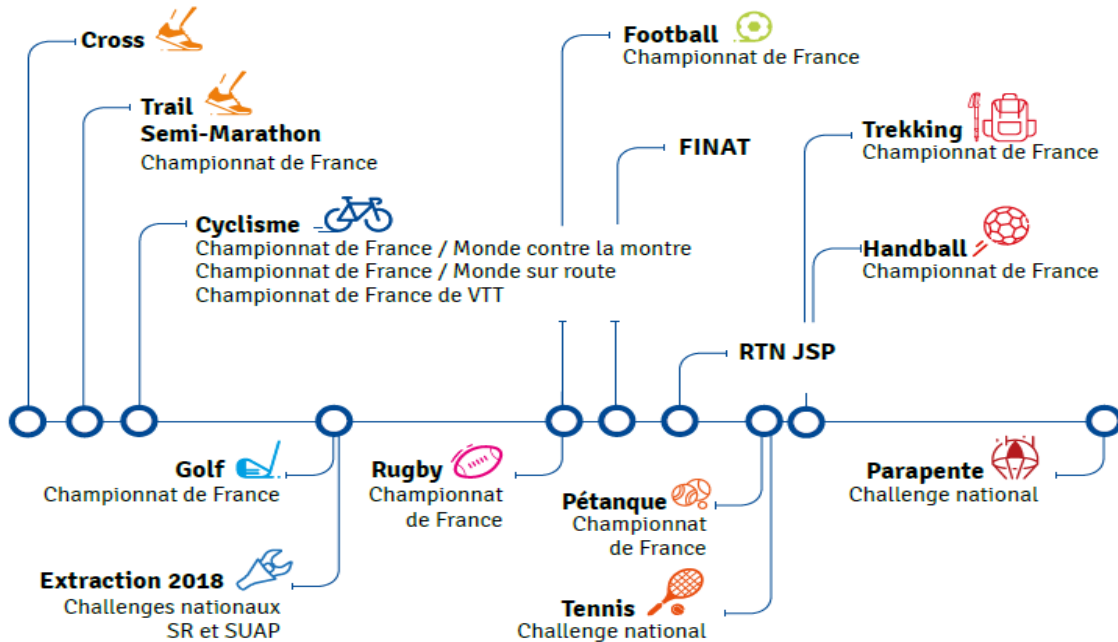
Téléthon 2019 : Encore plus haut !

Lors du dernier WE, les 20.000 sapeurs-pompiers engagés sur tout le territoire ont permis de récolter 1 250 000 € pour le Téléthon. Chiffre en progression de plus de 13 % par rapport à l'édition 2018 perturbée par les mouvements sociaux. Partenaires depuis la création du Téléthon, les sapeurs-pompiers de France restent le premier contributeur en termes de nombre d'événements et de collecte de don.

Ce succès pour les malades et les chercheurs n'est possible que grâce à vous !

MERCI et rendez-vous l'année prochaine les 4 et 5 décembre 2020 !

Compétitions soutenues par la Fédération



AVANTAGES DE LA CARTE ADHERENT



EASIALY

Profitez de la presse aux meilleurs prix avec Easialy.

jusqu'à
-87%



LA COOP

Mieux consommer ensemble !

jusqu'à
-44%



SMS DISTRIBUTION BY BOULANGER.PRO

Toute l'énergie d'une équipe spécialisée en électro-domestique à votre service.

jusqu'à
-30%



DISNEYLAND PARIS

Venez vivre la Magie pour de vraie !

jusqu'à
-50%
🕒 29-04-2020



SKISSET

Numéro 1 de la location de ski.

jusqu'à
-60%

Connectez-vous à votre espace avantages pour profiter d'encore plus d'offres !





UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
LOT-ET-GARONNE



*Le président et les membres du Conseil d'Administration vous présentent leurs
meilleurs vœux pour la nouvelle année.*

Bonne année
2020



AMICALE, UNION, FÉDÉRATION

**Votre réseau associatif
est là pour vous !**

Adhérez, participez !